
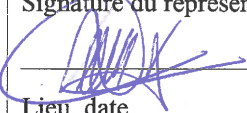


# Formulaire d'Approbation du Client

Document de communication externe

En reconnaissance du succès obtenu chez ARKEMA sur l'installation de LACQ dans l'application suivante « postes de chargement », moyennant contrepartie valable dont la réception et le caractère suffisant sont certifiés par la présente, le Client autorise et libère par la présente l'utilisation de certains documents de communication et de référence du Client, comme indiqué ci-après :

EN FOI DE QUOI, les parties ont fait signer le présent Accord en bonne et due forme par leurs représentants dûment habilités en date du 05/01/2015

Client	Endress+Hauser <sup>1</sup>
<p><b>Technique</b>                      M. Jean-Luc RICHARD                      Signature du représentant autorisé                        Contremaître Maintenance</p> <p><b>Communication d'entreprise</b>                      Mme DECAUX Muriel                      Signature du représentant autorisé                        Lieu, date                      Lacq le 07/01/2015</p>	<p><b>Communication d'entreprise</b>                      Mme Christelle HAUER _____                      Signature du représentant autorisé                      _____                      Responsable Communication                      HUNINGUE, le 5/01/2015</p>

<sup>1</sup> Veuillez envoyer un exemplaire original de l'Accord signé à des fins d'archivage à l'adresse suivante : Endress+Hauser Consult AG Sales Support, Attn. Corporate Marketing Communication, Kaegenstr. 2, 4153 Reinach, Switzerland

**Attribution de licence**

Aux fins de la promotion d'Endress+Hauser, de ses activités et produits, le Client autorise par la présente Endress+Hauser et toutes les sociétés du Groupe auquel elle appartient, ainsi que leurs employés, représentants et agents (ci-après désignés conjointement par « Endress+Hauser »), à compter de ce jour et à titre gratuit :

- A réaliser sur l'ensemble de ses sites, des photographies, reportages, interviews et plus généralement, tous éléments permettant l'élaboration de Documents de communication interne et externe.

- A diffuser dans le monde entier ces éléments, en l'état ou en les adaptant, en les modifiant, ou en les transformant d'une façon différente de la prise de vue initiale.

- A utiliser pour ce faire, le cas échéant, les dénominations sociales, logos, marques commerciales, enseignes, appellations commerciales, droits de reproduction et photographies du Client, et ce sur tous supports notamment au format papier, numérique, magnétique, tissu, etc..., y compris sur les réseaux Internet et Intranet, selon les modalités jugées appropriées par Endress+Hauser, comme indiqué plus en détail à l'Annexe 1 de la présente.

**Approbation du Client**

Le Client dispose du droit à l'approbation de l'exemplaire final, s'il le souhaite, et se réserve le droit d'examiner et de modifier les documents en ce qui concerne l'exactitude, le contenu technique et de supprimer les informations confidentielles avant toute distribution interne et/ou externe, ou de désigner des tiers pour ce faire.

Une fois approuvé et signé, Endress+Hauser et le Client s'entendent sur le fait que les Documents de communication identifiés peuvent être reproduits, raccourcis et/ou distribués à des fins éditoriales et promotionnelles, à la discrétion d'Endress+Hauser, mais sans en changer substantiellement la signification, le contexte ou la précision du texte.

Il est entendu qu'Endress+Hauser n'utilisera pas les Documents de communication d'une manière susceptible de porter atteinte au Client.

Sous cette réserve, le Client n'est pas autorisé à enjoindre, restreindre ou intervenir dans la distribution et/ou l'exposition et/ou l'exploitation des Documents de communication ou leur publicité ou publication.

**Déclaration et garanties**

Le Client déclare et garantit qu'il détient tous les droits sur les documents qu'il a fournis à Endress+Hauser, notamment le logo, les photographies, vidéos, et plus généralement tous supports ou contenus, et que le consentement d'aucune autre personne, entreprise ou autre entité n'est requis.

**Droit à l'image**

Toutes les personnes apparaissant sur les photographies, reportages, interviews et autres supports réalisés directement par Endress+Hauser (c'est-à-dire sans que le Client ait fourni de support) devront expressément autoriser Endress+Hauser à fixer, reproduire et utiliser leur image au moyen du formulaire fourni à l'annexe 2 des présentes, ce dont le Client se porte garant.

**Généralités**

Tout changement ou modification apporté au présent formulaire d'Approbation du Client nécessite le consentement et l'approbation par écrit des deux parties.

Si l'une quelconque des dispositions du présent formulaire d'Approbation du Client devient caduque ou inapplicable, en totalité ou en partie, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Les parties remplaceront alors la disposition caduque par une disposition valide et applicable aussi proche que possible des fins des parties. Il en va de même en cas de lacune du formulaire d'Approbation du Client.

**Clause attributive de juridiction**

Le présent formulaire d'Approbation du Client est régi et interprété selon les lois françaises. Les tribunaux de MULHOUSE sont la juridiction exclusive compétente pour tous les litiges découlant du présent formulaire d'Approbation du Client ou relatifs à celui-ci.

**ANNEXE 1**

**Types de Documents de communication prévus\***

<input checked="" type="checkbox"/> Étude de cas (EC) – avec références du client, témoignages, photos, vidéo informations sur les projets et les applications	<input checked="" type="checkbox"/> Presse/Article de magazine – avec informations sur l’entreprise du client, témoignages, photos, informations sur les projets et les applications
<input type="checkbox"/> Note d’application (NA) – ne contient pas d’informations sur le client, mais uniquement des photos de l’application prises sur le site du client	
<input checked="" type="checkbox"/> autres : Vidéo	

\* par défaut aucune restriction, tout compris

**Documents de communication**

Indiquer le numéro de documentation. Identifier les documents de communication, y compris références du client, témoignages, logos, marques commerciales, marques de service, appellations commerciales, droits de reproduction, photographies, **documentation, etc.**

ANNEXE 2

AUTORISATION

La société ARKEVA.....a accepté que la société Endress+Hauser réalise sur l'ensemble de ses sites, des photographies, reportages, interviews et plus généralement, tous éléments permettant l'élaboration de Documents de communication pour son propre compte et celui du groupe auquel elle appartient.

Dans ce cadre :

Je soussigné(e) RICHARD.....J. L......  
Demeurant à BIJONNE.....

Autorise la société Endress+Hauser, ainsi que toute personne qu'elle aura mandatée à cet effet :

- à réaliser des photographies, reportages, interviews et autres sur lesquels j'apparais,
- à les reproduire, adapter, modifier, transformer, diffuser,
- ceci sur tous types de supports (écrits, électroniques, audio-visuel, internet).

La présente autorisation est donnée pour le monde entier, sans limitation de durée et à titre gratuit.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à LCC  
Le 10/11/2015

Signature 